



RAPPORT N°07

Séance du Conseil Municipal

Du jeudi 6 novembre 2025

Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial

Rapporteur : M. Sellier

Dans le cadre du projet de reprise en régie directe du service de la restauration municipale, il est proposé de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial.

La personne affectée à ce poste se verra confier les missions de cuisinier, conformément à la fiche de poste ci-annexée, et notamment :

- les préparations culinaires avec des produits bio et locaux, dans le respect des protocoles HACCP,
- la production de plats selon les menus établis par la cheffe de cuisine,
- la réception et le rangement des livraisons,
- l'entretien des locaux et du matériel de cuisine.

Cette personne devra disposer d'une expérience sur un poste similaire, justifier d'un diplôme issu de la Cuisine Obligatoire (CAP, BAC PRO, BTS), et maîtriser les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions de cuisinier, selon les conditions mentionnées ci-dessus,
- de charger le Maire de recruter l'agent affecté à cet emploi,
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget de la collectivité aux chapitre et articles prévus à cet effet.